

## La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège vous accompagne :

- Adapter l'habitat et favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap avéré,
- Réaliser des économies d'énergies,
- Résorber l'habitat indigne et très dégradé

## Le territoire du SIVU Lèze Ariège



## 3 PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS POUR VOUS INFORMER

### à Auterive

Tous les jeudis  
de 14h à 16h  
Maison de l'Habitat  
14 rue Camille Pelletan  
31 190 AUTERIVE  
Tel: 05.61.50.05.93

### à Venerque

Tous les 1ers jeudis du mois  
de 10h à 12h  
Mairie de Venerque  
Tel: 05.62.11.59.59

### à Cintegabelle

Les 2emes jeudis du mois  
de 10h à 12h  
Mairie de Cintegabelle  
Tel: 05.61.08.90.97

## MAISON DE L'HABITAT DU SIVU LEZE ARIEGE



**PROPRIETAIRES**  
Occupants, Bailleurs,  
**Aides à  
l'amélioration  
de l'habitat**



## PROPRIETAIRES OCCUPANTS

## LES AIDES MOBILISABLES

## PROPRIETAIRES BAILLEURS

1

### DIAGNOSTIC

- Analyse de vos besoins et projets,
- Recherche de solutions adaptées à votre situation.

2

### CONSEIL POUR LES TRAVAUX

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises,
- Contrôle des devis.

3

### FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de subventions.



Rendez-vous à la permanence muni de **vos avis de (non) imposition N-1**. Le conseiller analysera la recevabilité de votre projet et les aides financières mobilisables

Renseignements  
05.61.50.05.93.

La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège et son partenaire vous accompagnent dans la recherche de solutions techniques, administratives et financières pour mener à bien votre projet.

#### LES SUBVENTIONS:

- Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
- Caisses de retraites (CARSAT, MSA, CNRACL, RSI, etc.).

#### LES PRETS:

- Eco-Prêt à 0 %,
- Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (aides à l'habitat légal),

#### LA FISCALITE:

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE),
- Le régime fiscal en vigueur.

1

### DIAGNOSTIC & CONSEIL

- Recommandations techniques,
- Libre choix des entreprises.

2

### FINANCEMENT

- Préparation du budget,
- Montage des dossiers de financement.

3

### DEFISCALISATION

- Avec ou sans travaux,
- Régime fiscal en vigueur (déduction forfaitaire sur les recettes locatives).

4

### GARANTIE « IMPAYE DE LOYER »

- Possibilité de mobiliser le tiers payant dans le cadre d'un conventionnement,
- La Garantie Universelle des Risques Locatifs (G.R.L.), une assurance adaptée à tous les locataires.



Rendez-vous à la permanence muni de la surface habitable approximative du ou des logements à réhabiliter



Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit des financeurs